

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 70 (1931)
Heft: 50

Artikel: Lectures
Autor: Sosthène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-224261>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOU

Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :
Pache-Varidel & Bron

Lausanne

III

ABONNEMENT :
Suisse, un an 6 fr.
Compte de chèques II. 1160

III

ANNONCES :
Agence de publicité Amacker
Palud 3, Lausanne.

A travers notre pays.

L'HEURE VAUDOISE

LE Vaudois est un homme charmant qui aime à faire de la politique et n'arrive jamais à l'heure, a dit un ironiste étranger. Cet étranger n'y a rien compris; et sa trop facile ironie est une erreur: le Vaudois est « toujours » à l'heure. Mais il vient à l'heure vaudoise.

Voilà tout.

Car l'heure vaudoise est une sorte d'exac-titude que ne comprendront jamais les gens qui n'ont pas reçu le calme salut des gars de chez nous; qui n'ont pas vécu les soirs d'inoubliable quiétude, à l'heure où les bêtes au pas lent s'en vont à l'abreuvoir; qui n'ont pas respiré la tranquille odeur du champ proche que la brise du soir traîne dans les chemins creux.

Arriver à l'heure juste, à l'heure de la montre, bien sûr... ; c'est possible ailleurs et pour d'autres gens. Ici, non. Trop de choses ralentissent nos pas, trop d'imprévu nous arrête en chemin.

On part à l'heure, oui. Mais il y a une bête malade et il faut passer chez le vétérinaire; mais il y a un coup d'œil à jeter au blé; mais il y a le pasteur qui vous arrête en chemin et avec lequel on fait un bout de cassette. Mais il y a surtout cette grande paix des champs, cette sérénité campagnarde qui vous font ralentir le pas, prendre des sentiers perdus. Il y a le pré du voisin qu'on compare au sien, l'étranger qui passe et sur lequel on se retourne, l'oiseau qui chante et qu'on écoute parce qu'on est un peu poète. Il y a l'épouse qui vous rappelle parce que vous avez oublié un mouchoir; il y a la main du syndic qu'il faut serrer. Il y a... Mon Dieu, qu'il y a de choses.

Alors, on arrive à l'heure vaudoise.

Et on nous le reproche... ! Est-ce notre faute si nous avons un si beau pays, si tant de choses nous incitent à ralentir le pas? Alors, à quoi bon bougonner, à quoi bon lutter.

L'heure vaudoise, comme notre sol, comme notre accent est une chose à nous, on ne nous l'enlèvera pas.

Du moins pas de sitôt.

Francis Gaudard.



FAUT PAS SE TROMPA DE PORTA !

LE douz'ovrâi dão grandzi de la Condéména, Jules et Luvi, sant z'elâ à Comptoir de Lozena lâi a quaque temps et vo pâode peinsâ que n'ant pas manquâ de s'arrêtâ à la pinta vaudoise, à la pinta de Nâotsatî, s'arrêtâ à la pinta vaudoise, à la pinta nâotsatî, à Crotton dão Tessin, et de bâire quaque boitoile à la cantine... Ma fâi, quand vint la né et que l'irant cutsi à l'hôtel, l'ètoint on bocon dein li niolle.

L'avoint demandâ on pâilo avoué dou lhi. Vè lè trei z'hâore dão matin, Jules se lâivè po alla épântsi l'îghe; mâ ne trâovâve pas lè W. C., comeint ie diant; fourguenâve, bourgatâve

decè delè, tandi que lo Luvi ronfliâve à s'ecâore lè fenêtre... Po fini, noutron Jules âovrè onna porta et... Ran ! fâ on plongeon dâo diablio, ein sacrement comeint on tserrotron einreimblia! s'étai trompa dé porta et l'avâi dégringola dein l'ascenseu ! Mâ n'avai rein de cassâ et onna demâ-hâora ein apri se retrâovâ sein pi s'ein apêchâide, dein son lhi dè coûte de son compagnon, a l'avis que cisique allâve sorti assebin.

— Mè faut lâi allâ à mon tor, que l'ai fâ Luvi. Te faut m'espliquâ io dusso passâ.

— Tè faut prendre la première porta à man gautse, que fâ lo Jules, mâ te faut tsouyâ : l'ai a onna pucheinta martse d'egrâ.

Sami.

A L'ETAT CIVI

LA Nanetta, du que l'étai vèva, l'avâi gardâ onna tchîvra, « po ne pas être tota soletta, que desâi, dinse no sein duve fenne à l'ottô. Cllia tchîvra, l'è su, cein lâi fasâi onna compagni. Et pu que la recougnessâi du tor liein quand vegnâi l'aryâ. La tchîvra bedyortâve, bramâve quasu quemet 'na dzein, belâve qu'on arâi dpurâ que desâi :

— Vin vito, tanta Nanetta, i'é atant de lacî qu'onna fenna que l'allâite.

La Nanetta pregnâi soi pot à lacî, sè setâve derrâi la tchîvra, la quava praisse, avoué lo bet dâi deint, écarpâve lè tsambe on bocon, eimpougnîve lo livro, lè têteton et lo bon lacî bielliâve. La tchîvra ein étai tota benaise et la Nanetta l'avâi quasu lè get moû quand lo né vegnâi et que faliâi sè separâ.

Lâi avâi tot parâi on momenint que la Nanetta étai tot' embêtâïe. Dâi iâdzo, âo sailli, la tchîvra comeincin à piattâ, à beinnottâ la quava, à bedyottâ drôlameint. La Nanetta fasâi :

— Cllia poûra ! la vu menâ vè son amouai-râo.

Lâi allâve soeint la veillâ po nion reincontrâ à velâdzô. Mâ, tot parâi, on coup, l'affére n'a pas pu resta secréta. La Nanetta et sa tchîvra n'ant-te pas reincontrâ lo menistre, que lâo dit dinse :

— Mâ, iô allâ-vo tote duve à stâo z'hâore ?

La Nanetta l'è vegnâite asse rodze qu'on grattui et, po ne pas dere onna dzanhie, l'a repondou :

— No vein à l'Etat civi !

Marc à Louis.

A L'AUTRE BOUT DU RHÔNE

OLIVE et Marius parlent entre eux des moyens qu'ils emploieront pour entrer au paradis, au cas où leur état de conscience ne le désignerait pas d'une façon toute spéciale pour cet honneur après leur mort.

— Moi, dit Olive, c'est bien simple, je m'adresserai à saint Pierre et je lui dirai : « Bon saint Pierre, je suis actuellement pensionnaire du Purgatoire et je ne l'ai pas volé; je trouve même que la pénitence est douce et que le jury fait preuve d'indulgence à mon égard. C'est en enfer qu'un pendard de ma trempe devrait croupir pour l'éternité. Mais, ma belle-mère est là, chez vous, permettez-moi seulement d'aller la saluer et lui dire qu'elle avait bien raison quand elle me prédisait que je finirais mal. »

Saint Pierre, à qui personne jamais ne demande à revoir sa belle-mère, sera certainement touché de compassion. Il me dira : « Allez, mais

faites vite, je ne vous accorde que cinq minutes seulement. » J'entrerai et, une fois au paradis, ma foi, j'y resterai.

Le bon saint Pierre est trop conscientieux pour quitter son service de garde, pour me courir après. Il aurait trop peur que d'autres fripons profitent de son absence pour se faufiler dans le royaume céleste. Et toi, Marius, comment t'y prendras-tu pour entrer? Ce ne sera pas chose facile, tu dis tant de mensonges et tu as tant de bagatelles sur la conscience. Si tu crois que tu iras au ciel après ta mort, tu te mets le doigt dans l'œil.

Marius regarde Olive comme il regarderait un enfant. Il hausse les épaules et répond :

— Ne t'en fais pas pour moi, on s'ennuierait au paradis, si je n'y étais pas.

— Et autrement, comment feras-tu pour forcer la consigne?

— Quand j'arriverai à la porte du paradis, je la pousserai, je regarderai et je la refermerai. Puis, je la pousserai et je la refermerai encore une fois. Je recommencerai une troisième et je continuerais ce manège jusqu'à ce que saint Pierre perde patience et me crie : « Vous ne savez pas ce que vous voulez faire, vous, alors? Entrez ou sortez, mais ne restez pas là. » Alors, j'entrerai tranquillement.

Dans la bohème poétique. — Mon dernier poème m'a fait vivre un mois.

— Heureux mortel! alors le rédacteur en chef d'un journal a consenti à l'accepter?

— Non... mais ça revient au même: il m'a flanqué à la porte avec son pied quelque part, et j'ai fait la culbute en bas des escaliers; résultat: trente jours à l'hôpital. Tu vois bien que grâce à mon poème, j'ai vécu un mois.

LECTURES

GVEC la vie enfiévrée que nous menons, bien des gens trouvent à peine le temps de lire et on s'en aperçoit trop par leur conversation, ou plutôt par leur manque de conversation. Celui qui ne lit pas, n'a pas grandi chose à dire qui valle d'être exprimé, et celui qui lit mal, ou ne sait pas choisir ses lectures, peut difficilement dissimuler sa négligence ou son indifférence. On pourrait transformer le proverbe et avancer cette maxime: « Dis-moi ce que tu lis et je te dirai ce que tu es ». Bien des gens ne lisent que durant les vacances de quinze jours, trois semaines ou un mois pour certains favorisés du sort. Il faut avouer que c'est peu ou pas assez.

Toutefois, la crise du chômage qui existe un peu partout a changé cela. Les salles de lecture de nos trop peu nombreuses bibliothèques sont toujours pleines de gens qui, n'ayant d'autre chose à faire, viennent se reposer par la lecture ou y oublier leurs soucis présents. A leurs heures de prospérité temporaire, ces personnes vont au cinéma ou fréquentent les théâtres à prix réduits; mais aux époques de chômage, le refuge est la salle de lecture qui remplace très avantageusement les amusements onéreux.

Ceux qui fréquentent les bibliothèques devraient, avant tout, demander des renseignements sur les lectures qu'ils ou qu'elles veulent entreprendre, et ne pas prendre au hasard parmi des milliers de volumes. Les bibliothécaires ont des instructions à ce sujet. Ils peuvent juger, par

la manière de s'exprimer d'une personne, si elle pourra profiter de la lecture de tel ou tel ouvrage et, au besoin, présenter des observations quand ils voient que le goût du lecteur s'égare. Ce qui profite à celui-ci peut être parfaitement inutile ou même dangereux pour son voisin. La lecture des traités sérieux n'est utile qu'à ceux qui possèdent des bases solides d'instruction dans les matières où ils cherchent à se perfectionner.

En demandant un ouvrage au bibliothécaire, soyez prudent et faites voir que vous cherchez à vous instruire.

N'imitez pas ce type qui, arrivant au comptoir de la bibliothèque, demandait :

— Je voudrais avoir un livre.

— De quel auteur ?

— Oh ! d'une hauteur moyenne ; c'est pour m'asseoir dessus. *Sosthène.*

IL Y A DEUX SIÈCLES

HL y a toujours eu, depuis Noé, des amateurs trop passionnés du jus de la vigne, qui en abusent au lieu d'en user simplement. La lettre ci-dessous, extraite des archives de la commune de Chexbres, montre que LL. EE. prenaient à cœur la conduite des fonctionnaires de leurs dévoués sujets du Pays de Vaud et usaient de mesures radicales envers ceux qui causaient scandale public, négligeaient ou remplissaient mal leurs fonctions.

Généreux, sage, prudent et très honoré

Seigneur Ballif ;

Mes très honorés Seigneurs, les Boursiers et Banderets romands, ont appris tant par la lecture de la procédure qui a été instruite de la part de la bourgeoisie de Chexbres, contre leur maître d'Ecole, que par les débâcles de bouches faites de part et d'autre, comme quoi le dit maître d'Ecole est accusé de se laisser souvent surprendre par le vin, de maltraiter les enfans et de ne prendre pas assés de soin d'apprendre à écrire à la jeunesse, qui lui est confiée. Or après que mes dits très honorés Seigneurs ont meurement réfléchi là-dessus et soigneusement examiné les plaintes faites contre lui, ils ont hirce connu et voulu faire savoir leur intention à Monsieur le Ballif qui est, que d'autant qu'il paroît par les déclarations, que le dit maître d'Ecole a commis un scandale public le jour de la Sainte Communion du mois de zbre dernier, par les yvrongneries, et qu'il n'y a point d'apparence qu'il fasse plus de fruit dans son poste auprès des écoliers, a cause des animosités qu'il y a de côté et d'autre. Monsieur le Ballif le congédiera de son office de maître d'Ecole au jour de Ste-Véronique prochain et fera paier au dit maître d'Ecole sa pension prorrata jusques à ce tems marqué, après lequel tems Monsieur le Ballif choisira et établira avec Monsieur le Ministre du lieu, en conformité du règlement de LL. EE. un autre maître d'Ecole qui soit propre, après l'avoir premièrement examiné, concernant les dépôts suivens acause de cette procédure, mes dits très honorés Seigneurs les ont compensés de part et d'autre ; laquelle sentence Monsieur le Ballif fera savoir aux deux parties pour leur instruction et conduite, le recommandant à la protection divine, je demeure

de Monsieur le Baillif

son très humble serviteur

Fischer, secrétaire des finances romandes.

A Berne, le 19e mai 1724.

L.

SILHOUETTE DE CHEZ NOUS.

MONSIEUR LE PREFET

OU'IL soit à la tête d'un grand ou d'un petit district, le préfet est, avant tout, un personnage considérable. La loi lui confère des pouvoirs si étendus qu'il remplace, en quelque sorte, dans nos campagnes voudoises, le roi ou le vice-roi — lequel a disparu, il est vrai, sans espoir de retour.

Le préfet ne porte aucun des attributs visibles de la royauté. Cependant, s'il n'a ni épée, ni

couronne, il revêt, de temps à autre, une grande redingote noire et un chapeau haut-de-forme qui l'apparenteraient directement au pasteur s'il n'y avait encore l'écharpe. Mais il y a l'écharpe qui est, par dessus tout, le signe distinctif et la manifestation tangible de l'autorité préfectorale. Au diable donc les épées, uniformes, képis, casques à plumaches et chapeaux gansés ! Tout cela n'est plus que de la ferblanterie, de la pacotille pour marchande d'antiquités ! Ce sont des oripeaux qui rappellent un âge où le peuple « gémissait sous le joug des baillis », un âge qui n'a connu ni le droit d'initiative, ni le suffrage universel. Aujourd'hui, c'est la démocratie qui est souveraine, aussi sied-il au préfet de revêtir tout simplement, sur l'habit noir, l'écharpe verte et blanche toute frangée d'or.

Les fonctions de préfet sont « multiples et diverses » comme le dit expressément un vieux manuel d'instruction civique retrouvé, comme par hasard, dans ma bibliothèque. Multiples et diverses, c'est bien le cas. En effet, je vous le demande un peu, quelle relation peut-il bien exister entre celui qui fait arrêter des vagabonds par un gendarme et celui qui, en grande solennité, asserme les conseillers communaux ou installe officiellement, dans sa chaire, un ministre de l'Eglise nationale ?

Le préfet doit tout savoir, tout connaître, tout entendre et tout prévoir. C'est ce qu'on appelle un homme universel. Sa voix est prépondérante dans une infinité de commissions, conseils et comités. Chaque jour, il est appelé à examiner une affaire, étudier un dossier ou trancher un différend. Sans demander l'avis de qui que ce soit, il fixe des amendes selon une gamme établie au préalable par le gouvernement.

Dans nos districts citadins, comme dans nos districts campagnards, au vignoble, sur le plateau et dans la montagne, partout il jouit d'une confiance illimitée et d'un prestige qui ne fait que grandir. Rien ne peut se faire sans lui : il est à l'école, à l'église, dans les municipalités et dans les comités politiques. Il reçoit les gens importants qui sont de passage au chef-lieu de district. Il connaît tous les députés : ceux de son parti d'abord et puis les autres. Il tutoye deux ou trois Conseillers d'Etat et invite chez lui, à la bonne franquette, les Conseillers nationaux auxquels il offre « trois verres à la cave ».

Il va sans dire que les préfets ne sont pas tous du même poids, ni de la même corpulence. S'il en était ainsi, il n'y aurait qu'un seul modèle d'écharpe. Or il y en a plusieurs, je puis vous le certifier. D'autre part, si leurs fonctions sont identiques, il n'en reste pas moins que ces honorables magistrats appartiennent à des milieux très divers. Ils n'ont ni le même caractère, ni la même instruction. Les uns portent encore la barbe comme le « sous-préfet aux champs » d'Adolphe Daudet, d'autres conservent — et c'est le grand nombre — la moustache à « la française », enfin il y en a quelques-uns qui, selon la mode du jour, présentent un visage entièrement glabre. Voici, n'est-il pas vrai, une corporation, si j'ose dire, dont les représentants offrent de sensibles différences. Cependant une chose les unit, les unit fortement et les unira toujours : c'est l'amour des lois. Bien qu'ils ne soient généralement ni musiciens, ni chanteurs de profession, les préfets ont une préférence marquée pour certains hymnes, notamment l'hymne vaudois dont le refrain commence par ces mots :

Et puis que dans ces lieux...

Au temps de ma jeunesse, j'ai connu un préfet que j'admirais beaucoup. Il m'impressionnait toujours par sa haute taille, sa bedaine puissante et sa barbe en éventail. Chaque fois qu'il prenait part à l'installation d'un pasteur, j'aimais à le voir traverser l'église avec l'air auguste de celui qui détient une parcelle du pouvoir et la démarche bien balancée de l'homme qui sait où il va. Installé au premier banc, devant le Conseil de paroisse *in corpore* et les membres de la Municipalité, il écoutait avec une impossibilité olympienne le défilé des discours. Quand son

tour venait de prendre la parole, il se levait majestueusement et commençait à parler d'une voix grave tandis que les regards de l'auditoire se portaient vers la belle écharpe verte et blanche toute frangée do'r.

Ah ! ce n'était pas un préfet comme on en voit tous les jours, je vous en réponds. Il savait, à l'occasion, descendre du piédestal où ses fonctions, comme son goût personnel, l'avaient placé. Il faisait volontiers sa partie de cartes à la pinte et ne craignait pas de prendre avec vous des allures familiaires. Il avait un geste qui était bien à lui et ce geste lui venait de sa longue pratique dans le commerce des draps. Quand il vous offrait une caisse de bouteilles — j'ai oublié de vous dire qu'il était propriétaire de vignes — il vous saisissait par le revers de votre habit, tâtit l'étoffe et ne vous lâchait plus.

La provision touche à sa fin, disait-il en clignant de l'œil d'un air mystérieux, si vous en voulez, c'est le bon moment !

Inutile de dire qu'on se hâta de lui passer une commande. Quand on ouvrait la caisse, on avait la surprise de découvrir des bouteilles munies d'étiquettes magnifiques portant ces mots en lettres d'or : « Cave du Préfet ».

Jean des Sapins.

ETRENNES

QUATRE jeunes gens, partageant le verre de l'amitié, un soir de décembre, disparaient du tiers et du quart et puisaient de temps à autre dans leur sac à malices, histoire de rire un brin, innocemment, pour le plaisir de sentir chanter leur jeunesse.

Jean, le plus délégué, toujours riche en propositions plus ou moins amusantes ou saugrenues, voyant passer Marc dans la rue, émet avec une sourdine à sa voix naturellement claironnante :

— J'ai une idée ! Si nous faisions une farce à cet ours de Marc ?

— A cet original ?

— A ce misanthrope ?

— A ce grippé-sou ?

renchérissez Louis, Charles et Paul.

Voyons, reprend Jean, c'est aujourd'hui le 20 décembre ; offrons-lui des étreNNes suggestives, éducatives, anonymes, cela va sans dire.

Et une discussion à bâtons rompus, coupée d'exclamations, d'éclats de rire étouffés, s'engage à têtes rapprochées, lèvres frémissantes d'ironie, yeux pétillants de malice. On tombe d'accord sur les quatre cadeaux — à chacun le sien, — sur le sens général des dédicaces et sur la date de l'envoi.

— C'est dommage que nous ne puissions pas jouer de sa surprise, déclare Charles.

— Voir sa tête, ajoute Louis.

— Connaître ses réflexions... philosophiques.

— L'entendre maudire ou, qui sait, bénir les trop aimables donateurs.

— Il est bien entendu, conclut Jean, en serrant au départ la main de ses camarades, que nul de nous ne vendra la mèche, que nous serons impénétrables à ce sujet et que Marc ne se douterait jamais de quoi que ce soit. Achats en ordre dispersé, expéditions de quatre bureaux, pour que la distribution ait lieu au même courrier.

Le 31 décembre, Marc, ahuri, signe les récipissés de quatre petits paquets, bien à lui destinés. Intrigué, il déficelle, il ouvre, il trouve :

1) Emballotée comme une poupée en son berceau, une pipe à long tuyau, au foyer étroit et profond, accompagnée d'un briquet à benzine, avec ces mots d'une écriture d'écolier : « la plus hygiénique et la plus économique, brûle lentement et longtemps les feuilles de noyer, qui ne coûtent que la peine de les ramasser et valent tout autant et même mieux que tous les Maryland. Allume-feu valant toutes les allumettes du monde. »

2) Un petit livre de recettes culinaires pour menus simples, copieux, à prix modiques ; et comme attestation : « livre de chevet du célèbre Harpagon, qui s'entendait à faire bonne chère avec peu d'argent. »